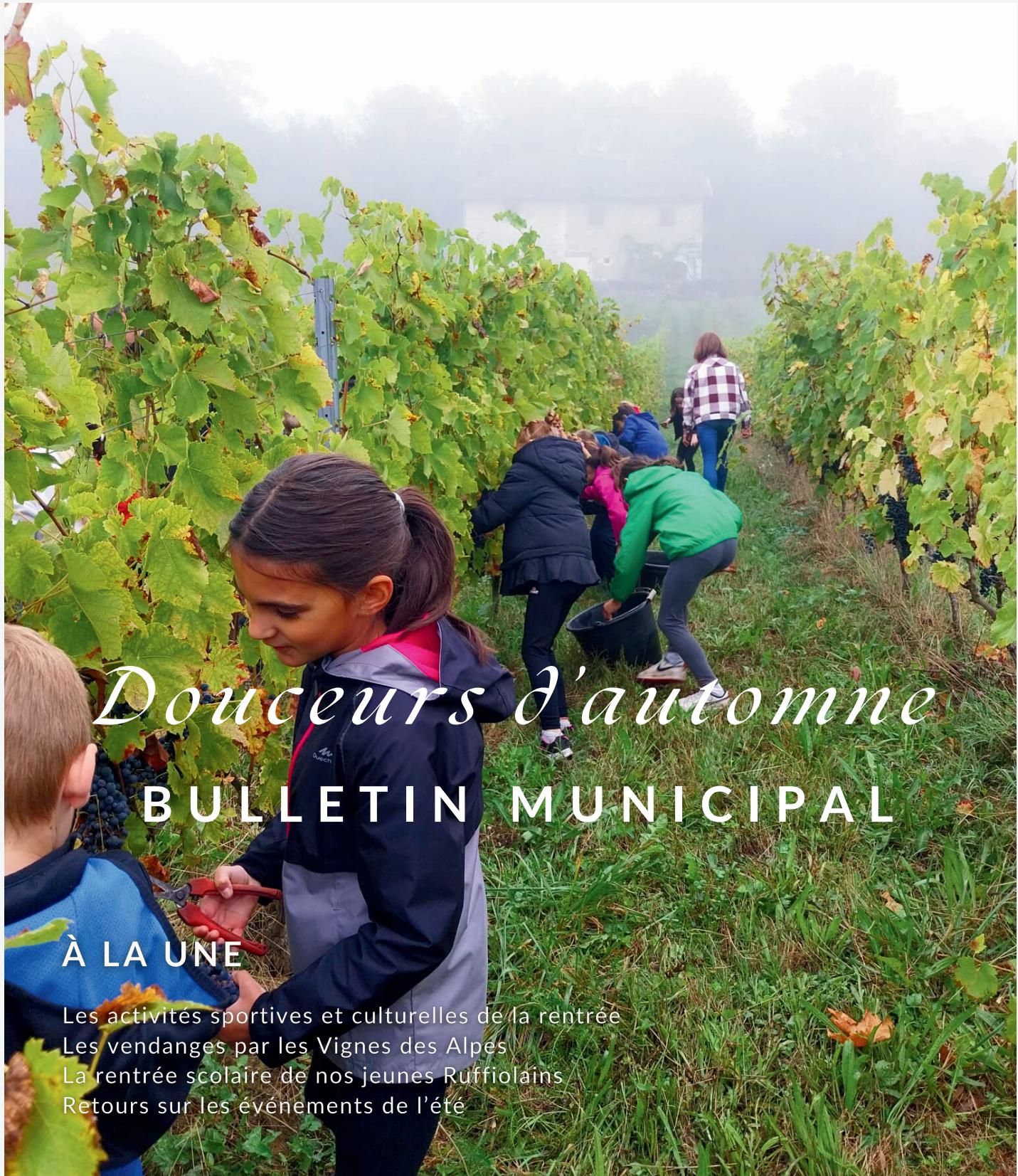


RUFF'INFO

NO 60 • AUTOMNE 2023



BULLETIN MUNICIPAL



Douceurs d'automne

BULLETIN MUNICIPAL

À LA UNE

Les activités sportives et culturelles de la rentrée
Les vendanges par les Vignes des Alpes
La rentrée scolaire de nos jeunes Ruffiolains
Retours sur les événements de l'été

RUFFIEUX AUTOMNE 2023

Sommaire

.....

05

FOCUS

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et procédure biens sans maître

07

CULTURE

Micro-Folie, le musée numérique Ruffiolain est né à la Sall'Timbanque

12

ASSOCIATIONS

L'actualité des associations de notre commune

18

HISTOIRE

Chemins de mémoire sur le Haut-Rhône

22

ENVIRONNEMENT

Coupe sanitaire dans la forêt communale et règles d'urbanisme clôture et haies

L'édito.

Olivier ROGNARD

Le mois de juillet a été le plus chaud enregistré sur notre terre.... sans canicule ! Mais celle-ci nous a rattrapés en août, avant de laisser brutalement place à des températures automnales. S'en est suivi un été indien avec des températures estivales.

On ne peut pas nier des phénomènes climatiques qui se succèdent de manière saccadée, mettant à mal nos organismes, mais aussi le monde animal et végétal.

Nous sommes aujourd'hui les témoins de ces phénomènes et de leurs conséquences sur l'ensemble de la planète. Les dirigeants se doivent de prendre des résolutions et chacun d'entre nous doit se sentir concerné dans ses gestes du quotidien. Certes, ces petits gestes peuvent sembler bien futiles en face des gros consommateurs mondiaux, mais c'est l'exemplarité qui fera changer les esprits.

Changer dans sa manière de se déplacer, de consommer... de vivre, afin de réduire au maximum notre empreinte carbone.

Les collectivités s'efforcent, chacune à son niveau, de vous accompagner dans cette remise en question de chacun.

Nous ne devons pas oublier la chance qui nous est offerte de vivre dans un cadre exceptionnel au quotidien et je remercie l'ensemble des acteurs qui y contribuent tout au long de l'année. Agissons tous, à notre niveau pour le préserver.

Bonne lecture.





Décisions prises par le Maire :

- Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du bâtiment mairie-école. Sept offres ont été reçues. Le marché est attribué au groupement ICM architectures (composé des bureaux COTI-SAS OPTEAM STRUCTURES et ALPES ACOUSTIQUE / Mandataire ICM Architectures) pour un montant de 89 300 € HT toutes missions confondues.

Finances :

- Décision modificative N°02 - Régularisation de discordances d'écritures de prêts. Après vérification, des écritures de prêts anciens n'ont pas été réalisées sur les bons comptes. Il convient de faire les écritures de régularisation, en section de fonctionnement et d'investissement, qui n'ont pas d'impact financier.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association NEW DESTINY afin de couvrir des frais de stérilisation de chats errants des mois de juillet et août 2023 antérieurs à la signature de la convention.

Administration générale :

- Instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale. Notre commune est éligible à cette mesure. Il est décidé d'instaurer une majoration de 60 % de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à la résidence principale.

Conseil municipal du 28 septembre 2023

- Autorisation de signature d'une convention de protection animale avec l'association NEW DESTINY. Cette association, dont le siège social est situé sur notre commune, s'engage à accueillir les animaux abandonnés, dont les maîtres sont décédés, ou sans propriétaire identifié dans la limite de ses possibilités d'hébergement en famille d'accueil. L'association NEW DESTINY est déjà intervenue plusieurs fois. Il est décidé de signer une convention qui définit notamment ses missions, les engagements de la commune, la prise en charge des frais engendrés...
- **Forêt communale** : Inscription à l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 conformément au plan de gestion de la forêt communale.
- **Acquisition à GRAND-LAC de parcelles remises en état de culture situées sur le secteur de Putignet** : Les parcelles ont été acquises en partie par Grand Lac pour une surface de 23 852 m². Afin que la commune dispose de la maîtrise foncière entière, l'acquisition par la commune est actée pour un montant de 10 979,50 €.

Focus

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale

Le décret N°2023-822 du 25 août 2023 étend la liste des communes autorisées à majorer la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à la résidence principale.

Cette mesure vise principalement à remettre des logements vacants ou des résidences secondaires sur le marché de l'habitat permanent, et à limiter ainsi la hausse des prix et des loyers dans les communes. Notre commune est éligible à cette mesure.

En 2019, Ruffieux comptait 66 logements redevables de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) pour un produit en 2023 de 16 855 €.

Le taux d'imposition communal est de 6,49 %. Ce taux est le même depuis plusieurs décennies et a été figé par l'Etat dans la période de suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Il est largement inférieur au taux moyen de la strate des communes similaires à Ruffieux (12,79 %) et du taux moyen en Savoie (19,18 %).

Le Conseil Municipal réuni le 28 septembre 2023 a décidé de majorer la cotisation de cette taxe sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale de 60 % à compter du 1er janvier 2024.



Procédure de biens sans maître

On constate que des biens fonciers, souvent des parcelles sans valeur oubliées de succession, n'ont plus de propriétaire connu. Ce n'est pas sans conséquence vis-à-vis des désordres qui peuvent être causés sur ces parcelles (chute d'arbres....) ou de projets qui peuvent impactés ces parcelles.



Qu'est-ce qu'un bien sans maître ?

- Les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.
- Les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières (sur les propriétés bâties ou non bâties) n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Les biens éligibles à ces critères peuvent faire l'objet d'une procédure d'acquisition par la commune. La commune de Ruffieux a mandaté le service foncier de la SAS, spécialiste des procédures de biens sans maître, pour plusieurs biens immobiliers sur la commune.

L'analyse fait ressortir que quatre unités foncières peuvent faire l'objet d'une incorporation de plein droit dans le domaine privé de la commune :

- Parcelle E942 – 69 m² à Saumont : propriétaire décédé en 1981 – Parcelle se situant en partie sur le périmètre du futur parking de Saumont.
- Parcelle F139 – 720 m² à Putignet : propriétaire décédé en 1931 – Parcelle en indivision avec la commune sur le secteur de remise en exploitation agricole à Putignet.
- Parcelle C480 – 350 m² « Sur La Roche » : propriétaire décédé en 1982.
- Parcelles D214 « Champs des Pattes », H594 et H597 « Bois Couttin Est » – 2 746m² au total : propriétaire décédé en 1983.

D'autres biens immobiliers sont à ce jour présumés sans maître et feront l'objet d'une information par affichage pendant une durée de six mois selon des modalités prévues à l'article L1123-3 du CG3P (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).





GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le service de déplacement MOBEA.

Un arrêt supplémentaire a été ajouté à l'hôpital d'Aix-les-Bains qui est désormais desservi 6 fois par jour du lundi au samedi : 8h40, 10h20, 12h, 14h10, 15h50 et 17h20.

Vous trouverez les horaires sur l'application mobile MOBEA qui a été simplifiée également durant l'été.

Trois moyens de réservation :

- Par téléphone au 04 57 60 73 00
- Sur le site internet ondeagrandlac.fr
- Via l'application mobile Ondéa Grand Lac

LA MOBILITÉ
PARTOUT À LA
DEMANDE

Mobéa

Accord'Âge

Service de lutte contre l'isolement du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Grand Lac, Accord'Âge propose un groupe d'animation aux ainés de Chautagne, qui vivent seuls à domicile et qui sont en difficulté pour maintenir des relations sociales.

Tous les troisièmes vendredis du mois, le service va chercher les personnes à leur domicile en minibus pour des animations collectives et diversifiées : jeux de mémoire ou musicaux, sorties culturelles, restaurant....

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service au 04 79 88 68 77 ou sur accordage@ciast-grandlac.fr.

Le CIAS gère un ensemble de services : téléassistance, portage de repas, aide à domicile, soins à domicile, EHPAD... Renseignements au 04 79 52 12 44 ou sur cias@ciast-grandlac.fr



Micro-Folie

La Micro-Folie de Chautagne « La Chalée Chautagnarde » est née. Son siège est à la Sall'timbanque à Ruffieux où elle sera en place jusqu'en fin d'année 2023 avant de partir pour une tournée sur l'ensemble des communes du SIVSC.

La Micro-Folie est un musée numérique qui rend accessible, grâce à un écran géant et des tablettes, plus de 2 000 œuvres numérisées issues d'établissements culturels nationaux et internationaux. Un espace de réalité virtuelle est également proposé permettant d'être plongé dans des documentaires immersifs conçus spécialement pour la Micro-Folie.

IMPRESSIONNEZ-VOUS ! Une exposition de peintures impressionnistes d'après les œuvres du Musée d'Orsay

- **Jeudi 26 octobre :**
 - 14h-15h30 : activité en famille : à la découverte de la Micro-Folie et des génies de l'impressionnisme. Echanges pour petits et grands autour d'une sélection de tableaux. Mini-jeux.
 - 15h30-17h : accès libre
 - **Vendredi 27 octobre :**
 - 16h30-19h30 : accès libre
 - **Jeudi 2 novembre :**
 - 14h-15h30 : visite commentée : présentation commentée de l'exposition en cours à travers une sélection de chefs d'œuvres de l'impressionnisme
 - 15h30-17h : accès libre
 - **Vendredi 3 novembre :**
 - 14h-17h : accès libre
 - **Samedi 4 novembre :**
 - 10h-12h : accès libre
 - **Les vendredis de novembre :**
 - 9h30-11h30 : accès libre
 - **Vendredi 17 novembre :**
 - 16h30-19h30 : accès libre ou programmation à venir
- Changement d'exposition début décembre.**

Vendredi 15 décembre à 20h
Projection du ballet de l'Opéra National de Paris « Songe d'une nuit d'été », d'après Shakespeare par le chorégraphe George Balanchine.

L'accès à la micro-folie et aux animations est gratuit.

RENTREE DES ACTIVITES

Ruffiolaines

GYM DETENTE

Marie-Claire 06 16 84 34 71

ou Denise 06 11 54 69 56

ou Lucette 06 74 47 47 43

Salle polyvalente

Mardi 9h à 10h gym d'entretien
et mercredi 20h à 21h gym tonique

DANSE TRADITIONNELLE

ALCC 04 79 54 52 54

accueil@alcc73.fr

Salle polyvalente

vendredi 20h à 22h30

CLUB MALVOISIE

Eliane 06 83 26 08 94

Salle Malvoisie mardi 14h à 19h

ATELIER EQUILIBRE

ALCC 04 79 54 52 54 ou

accueil@alcc73.fr

Salle polyvalente lundi de 14h à 15h

PETITES MAINS CREATIVES

06 09 45 14 25

Salle Malvoisie jeudi 14h à 19h

KARATE CLUB

kc-chautagne.fr

Salle polyvalente lundi et jeudi 18h
à 20h30

QI GONG

ALCC 04 79 54 52 54 ou

accueil@alcc73.fr

Salle polyvalente mardi 13h à 14h

CLAVIER | GUITARE

ALCC 04 79 54 52 54 ou

accueil@alcc73.fr

Salle Joseph Abry

Lundi de 17h à 20h

GUITARE | BATTERIE

ALCC 04 79 54 52 54 ou

accueil@alcc73.fr

Salle Joseph Abry

Mardi de 17h à 20h



Les vendanges by Les Vignes des Alpes



Né en 2018, le vignoble coopératif « Les Vignes des Alpes » compte aujourd’hui près de 9 ha de vignobles Bio ou en conversion en Chautagne. Il s'est constitué de reprises de vignobles existants et de plantations. Après plusieurs années de petites récoltes (jeunes plantations...), la récolte 2023 est honorable avec 40 tonnes de vendanges constituées de plusieurs cépages : Mondeuse, Pinot, Gamay, Jacquère, Roussette, Aligoté et Roussanne.

La SCIC LES VIGNES DES ALPES, donne l'opportunité à tous ceux qui le souhaitent de devenir collectivement propriétaires d'un vignoble en Savoie. Ce projet, à travers une démarche solidaire, vous permet de participer à la sauvegarde du vignoble de Chautagne, au maintien des vignes d'Apremont au sein de la cave Le Vigneron Savoyard et à faciliter l'installation de jeunes viticulteurs coopérateurs.

Ce projet alternatif, social et solidaire s'appuie sur le financement participatif pour constituer un vignoble qui sécurise et développe le patrimoine foncier de la cave Le Vigneron Savoyard, une des dernières coopératives viticoles de Savoie.

La SCIC compte aujourd’hui 394 souscripteurs pour un capital de 491 500 €. Toute personne physique ou morale peut souscrire une ou plusieurs parts sociales (500 € la part) et ainsi participer au financement collectif de l'achat de vignes pour sauvegarder le vignoble de la cave Le Vigneron Savoyard. Sans oublier que l'administration a porté le taux de défiscalisation de l'investissement à 25% (JO du 09 août 2020).

TRAVAUX

VOIE CYCLABLE

La prolongation de la voie cyclable en provenance de la Viarhôna et en direction du giratoire de Saumont va prendre forme au printemps 2024.

Ce projet vise à tout mettre en œuvre de manière à faire cohabiter les différents flux : voitures, cyclistes et piétons dans les meilleures conditions de sécurité possible. Il va bien au-delà d'une simple voie cyclable.



- **A l'intérieur de la Zone d'activités de Saumont :**
 - Les réseaux aériens vont être enfouis d'ici la fin de l'année et le tapis d'enrobé de la rue de Jérusalem refait par Grand Lac.
- **Le long de la RD991 :**
 - Passage en agglomération de la section entre Multivert et le nord du giratoire de Saumont.
 - Création d'un passage surélevé à l'entrée de la zone d'activités.
 - Modification de la bande de circulation en arrivant de Serrières-en-Chautagne sur le giratoire afin de réduire la vitesse.

PROJET D'AMÉNAGEMENT CHEF-LIEU AVAL



Le travail initié avec le groupe LAMOTTE se poursuit avec le dépôt récent du permis d'aménager. Il compte plusieurs types d'habitats : maisons individuelles, logements intermédiaires en accession à la propriété, logements séniors et logements à caractère social.

Ce projet se caractérise par une grande place laissée aux espaces verts : plus de 56 % de la surface sera laissée en pleine terre.

Nous travaillons maintenant sur la réalisation d'un espace collectif séniors pour faciliter la mise en place d'animations et de services adaptés.



Octobre

- 21 Apéro de la municipalité à La Loi chez Sébastien DUCRUET avec exposition de ses tracteurs à 11h
- 22 Portes ouvertes du Caveau de Chautagne de 10h à 18h

Novembre

- 04 Inauguration du panneau "chemins de la mémoire" Croix de Beauvoir à Chindrieux à 9h30 et sur le parking de La Loi à 11h
- 04 Concours de belote et soirée dansante du Comité des Fêtes
- 11 Commémoration devant le monument aux morts à 11h
- 16 Réunion Man And Biosphère, salle polyvalente à 18h
- 25 Apéro de la municipalité Piroffe à 11h

Janvier 2024

- 07 Vœux de la municipalité à 11h, salle polyvalente

Restez connectés



Horaires mairie :
lundi et jeudi de 9h à 12h et samedi des semaines paires de 9h à 12h

NOTRE TERRITOIRE, RÉSERVE DE BIOSPHÈRE UNESCO ?

Partageons nos idées !

Participez à l'une des **6 rencontres habitants** organisées sur les communes du territoire de Grand Lac, **de 18h à 20h**, dans le cadre de la candidature au programme "Homme et Biosphère" de l'UNESCO !

Découvrez ce projet en faveur d'un avenir durable, et partagez les lieux, les sujets qui vous tiennent à cœur en tant qu'habitant du territoire.

Vous souhaitez être présent(e) ? Inscrivez-vous ou rendez-vous sur www.grand-lac.fr rubrique "partez à l'aventure".

Vous ne pouvez pas être présent(e) ? Participez

16 novembre RUFFIEUX Salle polyvalente route des vignes

9 novembre ENTRELACS Salle polyvalente de l'école l'Abrançay

11 octobre GREY-SUR-AUX Salle polyvalente

10 octobre AIX-LES-BAINS Centre Culturel & des Congrès

8 novembre DRUHETTAZ-CLARAFOND Salle polyvalente

11 octobre LE BOUBROGEO-DU-LAC Le Prieuré

Contact : contact@grand-lac.fr

ASSOCIATIONS



Le comité est toujours en recherche de nouveaux membres, n'hésitez pas à venir les rejoindre.



Par le CDF Ruffieux

Comité des Fêtes

Chers ami.e.s du Comité,
Déjà près de 2 mois que les
50 ans du Comité des fêtes
sont passés et nous réalisons
tout juste ce que nous avons
vécu !

Nous voulions vous remercier
du fond du cœur d'avoir rendu
ce week-end de fête si
exceptionnel. De la tournée
des brioches, en passant par
la soirée mousse et jusqu'aux
olympiades du dimanche
après-midi, vous avez été
fantastiques.

Merci à tous d'être venus si
nombreux !

Les 50 ans c'était simplement
une excuse pour réaliser un
nouveau record du monde de
hauteur de mousse et nous
l'avons fait en dépassant les
11m30 de mousse.

Quelle fierté pour les anciens
membres du comité et pour les
membres actuels.

Nous remercions aussi Mickaël
et Patrick de MPV Event, qui
ont rendu cela possible et sans
qui la soirée n'aurait pas la
même saveur.

Nous avons aussi battu un
deuxième record cette année,
celui du nombre de fûts de
bière écoulés : 69.

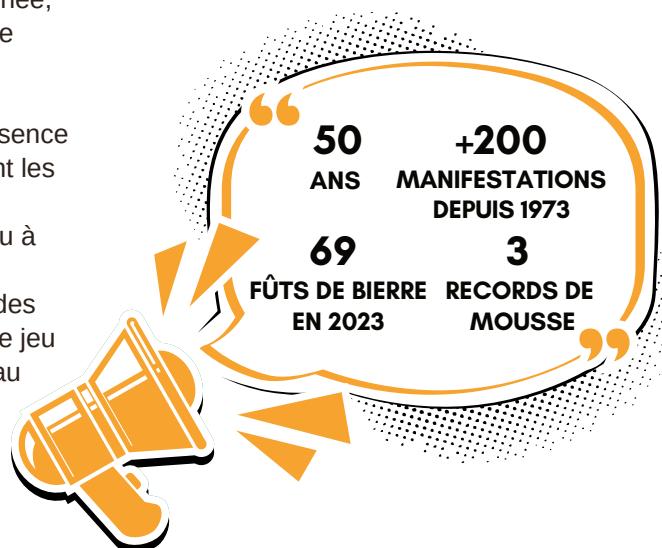
Nous vous remercions
également pour votre présence
le dimanche et notamment les
anciens membres.

Quel plaisir nous avons eu à
tous vous retrouver !

Merci aussi aux équipes des
olympiades, d'avoir joué le jeu
et d'avoir prolongé ce beau
week-end de façon si
conviviale.

En bref, nous sommes toujours sur
notre petit nuage et nous remercions
tous ceux qui, de près ou de loin,
nous ont aidés pour ce week-end de
folie.

Nous vous donnons maintenant
rendez-vous le 04 Novembre
prochain pour le nouvel événement
du Comité : Le concours de Belote
du CDF ! Il sera suivi d'une soirée
apéro-concert, animée par un groupe
de musique live.





Le comité des Jeunes organise la ronde des fours



Ce sont les fours de la commune de Motz que le Comité des Jeunes de Chautagne a décidé de faire chauffer pour ravir les 200 participants d'un repas 100 % maison. Ce fut l'occasion pour un grand nombre de découvrir les hameaux de la commune et leur charme, les points de vue sur la vallée et le massif du Grand Colombier tout au long des 8 km de la balade savamment concoctée. Et le tout sous un soleil magnifique !



Association New Destiny

Depuis plusieurs années, la population féline errante sur notre territoire est en constante augmentation. De nombreuses colonies se sont installées dans divers hameaux et la mairie est régulièrement contactée pour des plaintes de personnes subissant les nuisances liées à leur présence. En collaboration avec l'association NEW DESTINY, plusieurs opérations de trappage, stérilisation ont déjà été réalisées sur la commune. Ce n'est pas sans conséquence pour les finances de la commune (plus de 4 000€ en 2022).

Faute de structure de fourrière physique existante sur Ruffieux, la signature de cette convention atteste de la volonté de la mise en conformité de la commune avec les moyens dont elle dispose en collaboration avec NEW DESTINY pour répondre à l'Article 213-3 du Code Rural donnant des obligations légales aux communes concernant la gestion des animaux.

Dans le cadre de cette convention :

- Des pièges peuvent être disposés sur le territoire public de la commune pour la capture des chats sauvages et leur stérilisation conformément à l'arrêté du 03 avril 2014 et à l'article L211-27 du code rural et de la pêche. L'organisation et la gestion des opérations incombe à l'Association NEW DESTINY. Les frais vétérinaires seront remboursés à l'Association par la mairie sur présentation des factures mentionnant « chat errant commune de Ruffieux ».
- Les chats récupérés « sociables » non identifiés et non réclamés seront mis à l'adoption à la fin du délai réglementaire les sortant du statut légal de fourrière (sous les conditions imposées par le contrat d'adoption de l'association).



- Conformément à la loi, un chat (vacciné ou non contre la rage) ayant griffé ou mordu une personne sur la commune sera soumis à une période de surveillance sanitaire de 15 jours. Trois visites seront nécessaires chez le vétérinaire. L'intégralité des frais lié à ce type d'incident incombe à la mairie si le propriétaire de l'animal n'est pas identifiable. Dans le cas contraire, le propriétaire de l'animal sera soumis à ces obligations légales et les frais lui incomberont.
- Tout animal jugé sociable trouvé errant non identifié et dont le maître ne se manifestera ni en mairie ni auprès de l'association deviendra la propriété de NEW DESTINY à l'issue du délai de 8 jours ouvrés dès sa prise en charge.
- Tout animal récupéré non identifié sera remis à son propriétaire contre la somme de 80 €. Cette somme sera considérée comme un don à l'association. En contrepartie, l'association s'engage à fournir à la personne un « bon d'identification » obligatoire et valide sous un délai d'un mois chez un vétérinaire partenaire de l'association. Ce bon permettra à l'animal d'être identifié par puce électronique comme la loi du 06/01/1999 l'impose. La facture de cette identification sera réglée par l'association.

Si vous souhaitez vous investir dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter l'association au 06 44 06 58 14.





Ecole



Rentrée 2023

Le mot du Sou

Comme les écoliers, le Sou des Ecoles a fait sa rentrée avec l'Assemblée Générale de l'association tenue le 27 septembre dernier.

Pour cette nouvelle année, on prend les mêmes membres du bureau et on continue, toujours dans l'idée de faire plaisir aux enfants et leur permettre de vivre des bons moments lors de sorties et séjours. Les idées sont toujours nombreuses !

Nous vous avons retrouvé nombreux le samedi 14 septembre pour la vente de brioches et Saint-Genix, 1er rendez-vous de l'année. Bien d'autres suivront.

Okay

A l'occasion de cette rentrée le Département a mis à la disposition des collégiens Savoyards la nouvelle carte OKAY Savoie. Valable de la 6ème à la 3ème, elle donne accès à un porte-monnaie numérique doté de 100 €. Ce crédit est utilisable auprès de nombreux partenaires pour financer des activités sportives et culturelles : clubs sportifs, associations culturelles, cinémas, librairies... Pour l'obtenir, connectez sur le site www.okay.savoie.fr/

Cette année,
nous comptons

25 élèves en
CP/CE avec
Séverine
Simondin et
26 élèves en
CE/CM avec
Edith Liogier

Défi

Jeudi 21 septembre, Grand Lac a organisé sa 1ère édition du "Défi des écoliers" à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité. Il s'agissait d'inciter les élèves à aller à l'école à pied, à trottinette, à vélo, en covoiturage... L'école de Ruffieux a participé au défi et le jeudi matin, nous avons vu arriver les enfants tout contents de participer !



Spectacle

Vendredi 6 octobre, tous les enfants des écoles de Chautagne se sont retrouvés à la Grange Batelière de l'abbaye d'Hautecombe pour assister au spectacle « Tcho tcho ou la migration du plastique », proposé dans le cadre du festival « Les voix d'Hautecombe ». Ils ont découvert l'histoire de Tcho Tcho un sac plastique comme les autres, abandonné dans la rue, porté par le vent, les humains, les animaux sur les arbres, les mers et les montagnes et qui finalement rejoint l'usine de plastique pour y être recyclé. Un spectacle drôle qui a sensibilisé les enfants sur l'intérêt du recyclage.



Sortie vendanges

Jeudi 5 octobre, les enfants sont allés vendanger les tout derniers raisins de Chautagne sur une parcelle de Mondeuse à Chessine.

Claire DELON et Benoit LAURENT, nouveaux viticulteurs à Ruffieux et parents d'élèves, ont proposé aux écoliers de partager une matinée d'initiation à la cueillette du raisin.

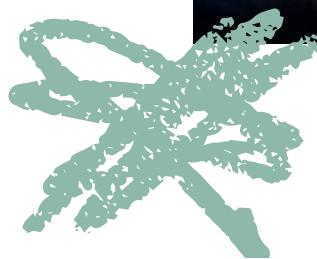
Claire et Benoit ont d'abord donné les consignes aux enfants sur la sécurité ainsi que le vocabulaire : gerle, sécateur, grappe, sarment...

En une heure, l'équipe a ramassé environ 800 kg soit un potentiel de production de 800 bouteilles.

Après la récolte, les enfants ont eu droit à une pause goûter. Ils ont ensuite suivi le tracteur jusqu'à la cave de Chautagne : là, ils se sont essayés à l'erraflage et au foulage à la main.

Claire a ensuite mesuré la densité du jus avec un multimètre afin de contrôler le taux de sucre.

La matinée découverte s'est terminée par une dégustation de Turbule, jus de raisin pétillant commercialisé à la Cave. Les enfants étaient heureux de partager ce moment.





Amuz'Activ

Les Amuz'Activ se déroulent le mardi soir de 16h30 à 18h. Les enfants sont pris en charge par l'intervenant dès leur sortie de classe auprès de leur enseignant. Il est possible d'Inscrire vos enfants à la garderie de 18h à 18h30 à la fin des ateliers.

A Ruffieux, durant la période du 12 septembre au 17 octobre, les enfants ont pu participer à un cycle « Vélo » avec Cyclo Lac. Après les vacances de la Toussaint, ils pourront s'inscrire à un atelier de « Haïkus » créations de poèmes japonais.



L'aide aux devoirs se déroule les lundis et jeudis soir de 16h45 à 17h45. L'enfant est obligatoirement inscrit à la garderie de l'école les jours où il fréquente l'aide aux devoirs. L'élève peut y participer 2 fois par semaine ou 1 fois.

Règlement complet et inscriptions sur <https://sivsc.portail-familles.net/>

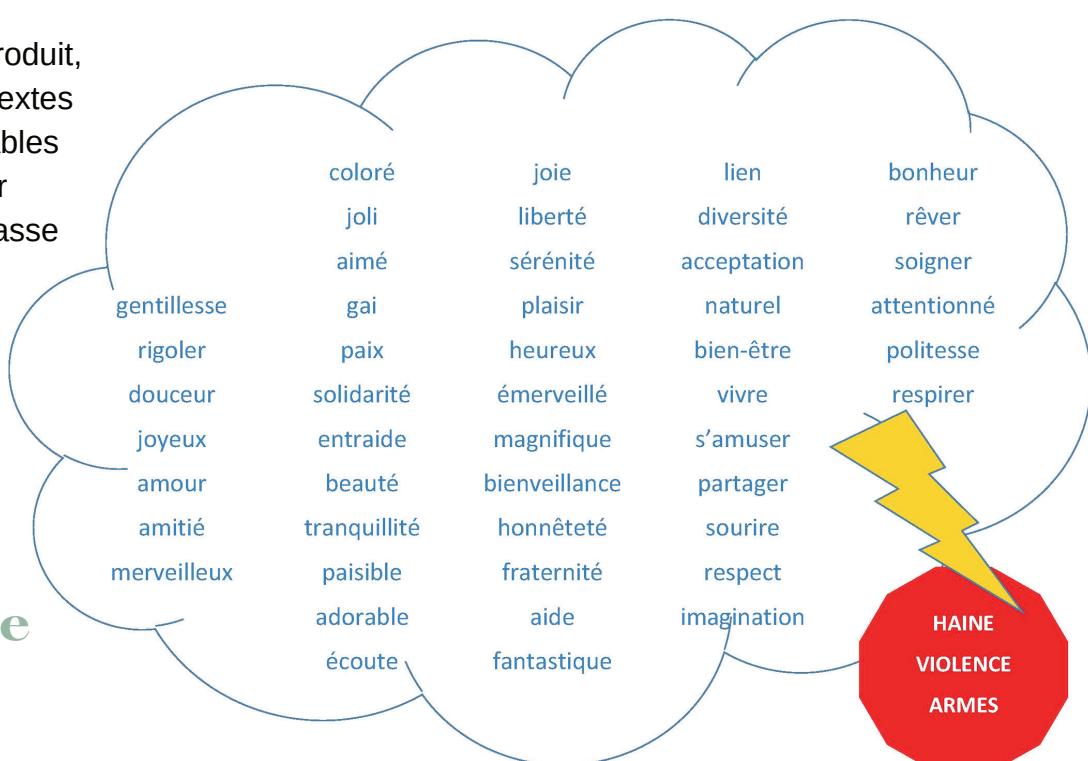
Projet d'écriture

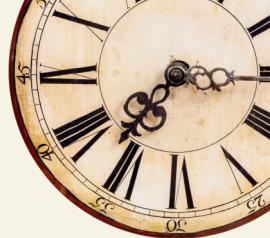
Les élèves ont participé, en classe, au projet d'écriture géant dans le cadre de la quinzaine d'action pour la "Non-violence". Le thème était : "Rêvons à voix haute ... d'un monde sans haine, sans arme et sans violence".

Les élèves ont produit, en binôme, des textes qui sont consultables dès à présent sur l'intranet de la classe (ENT).



**Rêvons à
voix haute**





Chemins de MÉMOIRE

Le Haut-Rhône

A l'initiative du Colonel GROSJEAN, plusieurs panneaux historiques ont été installés en Savoie et s'inscrivent dans le cadre du triptyque de la bataille des Alpes de juin 1940.

“ Le pont de La Loi est un lieu stratégique, qui permettra aux troupes allemandes de pénétrer en Savoie le 22 juin 1940 après avoir repoussé les défenseurs en rive gauche. L’objectif du 2ème bataillon allemand de IR/93 est de prendre Annecy et Aix-les-Bains en passant par la ligne des cols. La 12ème compagnie du DI145, installée en défensive sur l’axe Ruffieux – Chindrieux s’efforce de ralentir l’ennemi afin de permettre la défense des cols.



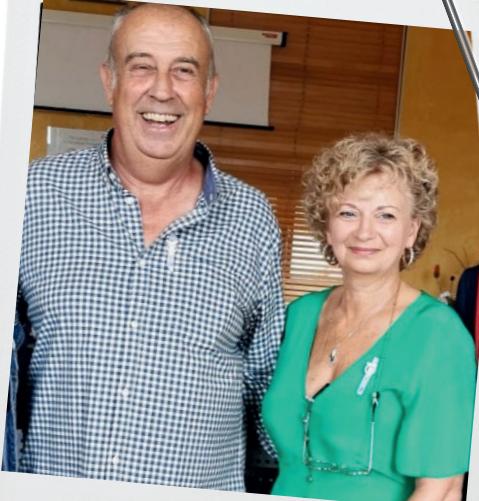
Les défenseurs s'accrochent au terrain malgré l'artillerie, puis se replient progressivement sur Ruffieux qui tombe dans l'après-midi du 22 juin.”

La bataille des Alpes de Juin 1940 est relatée dans un guide Michelin historique disponible à la bibliothèque de Ruffieux.

L'Inauguration des panneaux des chemins de la mémoire en Chautagne célébrant les combats de juin 1940 se tiendra samedi 4 novembre à 9h30 à la Croix de Beauvoir à Chindrieux et à 11h sur le parking de La Loi à Ruffieux en présence du Colonel GROSJEAN de la Fédération des soldats de Montagne.

le





Véronique & Olivier



Sandrine & Christophe



Marie & Fabien

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Gabriel COSENTINO, Saumont, le 24 juillet
Adriel SIMON-MONNOT, la Peupleraie, le 25 juillet
Eden DE BLOCK, la Peupleraie, le 9 septembre
Haïlé TISSOT LECUYER, Arbessieux, le 22 septembre

BAPTEME CIVIL

Mahé LORENZO GONNET, Montagnet, le 16 septembre



Adriel

MARIAGES

Véronique MAURICE et Olivier REMONDAT, Saumont, le 27 août
Sandrine PETEX et Christophe BOERO, La Loi, le 9 septembre
Marie BELLET et Fabien REYNAUD, La Roche, le 7 octobre

NOUS ONT QUITTÉS

Simone COLLE, Chessine, le 1er septembre,
Georges ROULLET, 73 ans, Montagnet, le 10 septembre
André CHALLANDARD, 70 ans, Collonges, le 11 octobre

Retours de l'été

Ruffieux en fête

05&06_08 Le week-end fût très festif au cœur de notre village pour célébrer les 50 ans du Comité des Fêtes Ruffiolain. Les temps forts : une ambiance extraordinaire, un record du monde de mousse battu, une équipe organisatrice dynamique, des olympiades qui ont remporté un franc succès... L'événement a été une vraie réussite et a rassemblé des centaines de personnes.



BatÔjazz

11&18_08 Deux soirées du festival BaÔjazz se sont tenues cet été au château de Mecoras. La famille Feuga a ouvert ses portes pour accueillir plusieurs concerts autour d'un apéro pour le plus grand bonheur des spectateurs venus apprécier une programmation qualitative au cœur d'un patrimoine exceptionnel.

Apéro municipal Arbessieux

16_09 Les apéros de la municipalité sont toujours des moments d'échanges riches et intéressants. Ces apéros de la municipalité sont ouverts à tous. Quel que soit votre lieu d'habitation, vous êtes les bienvenus.



Journées du patrimoine

19&20_09 Pour les journées du patrimoine, le Château de Mécoras était ouvert au public avec des visites commentées.

Notre magnifique château Ruffiolain, restauré par la famille Feuga, est un très beau témoignage de l'époque féodale. Son propriétaire a expliqué avec passion que son château n'a pas été modifié depuis le 17e siècle !



Conférence arnaques

27_09 Le CIAS Grand Lac et la COB (Communauté de Brigades) de Chindrieux ont été les co-organisateurs de la réunion "Arnaques".

Le public a répondu largement présent et la teneur des échanges a montré l'intérêt des participants sur cette thématique cruciale.

Les questions ont été nombreuses sur toutes les circonstances possibles « de se faire arnaquer » et des conseils de précaution adaptés ont été prodigués.

Festiv'O Rhône

07_10 Le public a répondu largement présent à cette 1ère édition du FestivÔRhône. Découverte du Rhône à bord d'un canoë canadien, balade de la lône d'en l'île, pièce de théâtre, ciné-débat ont remporté un grand succès dans le cadre des 20 ans du SHR (Syndicat du Haut-Rhône).





Dans les années à venir, nous allons devoir nous poser la question de la replantation avec des essences adaptées au changement climatiques.

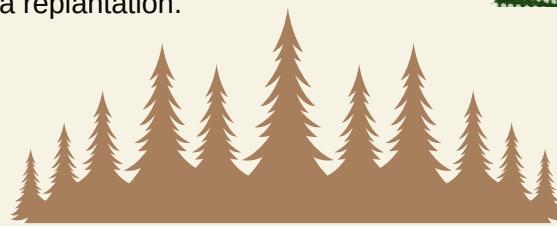
Coupes sanitaires dans la forêt communale

Depuis plusieurs années, les épicéas sont victimes des scolytes. Ces insectes, dont la taille varie entre 2 et 7 millimètres, sont naturellement présents dans notre écosystème. Le typographe est le scolyte commettant les plus gros dégâts dans les forêts d'épicéas.

Une parcelle de forêt communale a été infectée en début d'année et une coupe sanitaire d'urgence a dû être entreprise pour sauver au mieux les bois impactés et limiter la contamination.

Pour faire face à ces dépenses imprévues, la commune a fait appel au fond d'amorçage de l'association des communes forestières dont nous sommes adhérents. 2 ha de forêt ont été coupés et 675 m³ de bois évacués. 75 % des bois seront sciés pour constituer du bois d'œuvre et le reste sera utilisé en bois énergie.

Le produit de la vente, environ 25 000 €, financera les frais de coupe et permettra de préparer la replantation.



Les haies et les clôtures

Entretien des haies :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb des limites des voies communales sur une hauteur de 5 m et ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, éclairage public et lignes téléphoniques. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires comme précisés dans l'arrêté du 9 mars 2015.

L'implantation des haies et des clôtures doit respecter un certain nombre de règles. Le PLUi précise que les clôtures ne sont pas obligatoires et qu'il est préférable de ne pas clore. Les clôtures sont soumises à demande d'autorisation à construire au titre du code de l'urbanisme (elles doivent faire l'objet de déclaration préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager...).

Les clôtures dans les zones urbanisées U, UA1, UB1 et UD du PLUi :

Elles peuvent être composées par des haies végétales, murs, murets et dispositifs à claire voie, bien que la végétalisation soit à privilégier.

Les clôtures doivent être constituées soit :

- de haies végétalisées d'essences locales et variées,
- d'un mur-bahut de 0,50 m surmonté de grilles, barreaudages ou palissade à claire-voie. La hauteur globale de la clôture doit être inférieure ou égale à 1,60 m,
- de grilles, grillages ou tout autre dispositif à claire voie. La hauteur globale de la clôture doit être inférieure ou égale à 1,60 m.

Les clôtures dans les zones agricoles et naturelles A et N du PLUi :

- Les murs existants sur la voie publique sont maintenus (ceux surmontés d'une grille, nu, ou avec couverture), ou récréées après travaux.
- Hauteur des clôtures : La hauteur globale des nouvelles clôtures doit être inférieure ou égale à 1,60 m, sauf pour les haies situées en limite séparative.
- En limite séparative de fond de parcelle : Seuls les dispositifs à claire-voie et les haies végétalisées pourront être admises.
- En zone de risque (PPRI), des prescriptions spécifiques pourront être imposées concernant les clôtures.
- Les clôtures en zones UE et UEY (zones d'activités) sont soumises à une réglementation spécifique.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le PLUi :
<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/le-plui-chautagne>

INFOS DIVERSES

SÉCHERESSE

Si la situation sur le front de la sécheresse a été moins critique cette année qu'en 2022, il n'en demeure pas moins que le bassin du lac du Bourget a de nouveau basculé en alerte renforcée dans l'été.

Ce qui s'est traduit par des mesures de restriction dès le mois de juillet.

Ces situations qui se répètent d'année en année doivent tous nous amener à changer nos comportements durablement :

- En période de sécheresse, les débits minimums restitués à l'aval des sources par les agglomérations doivent par exemple être préservés pour l'écosystème et non prélevés pour arroser un jardin...
- Favorisons la récupération d'eaux pluviales et le changement de techniques culturales (paillage, binage, type de cultures...).
- Acceptons d'avoir des véhicules un peu plus sales que d'habitude et de voir nos pelouses jaunir pendant l'été... celles-ci reverdiront vite !



COIFFEUR

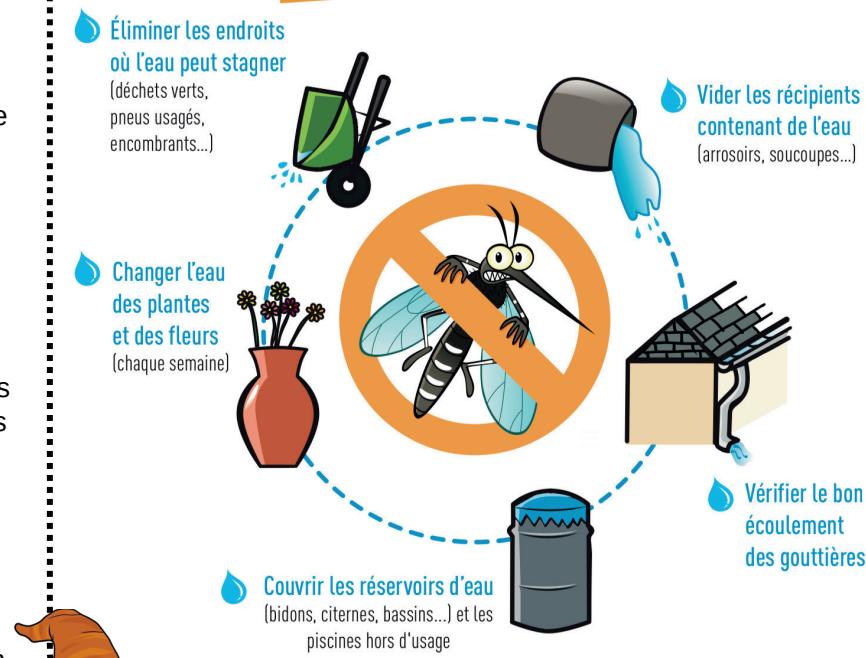
Vous avez pu observer que depuis quelques semaines le salon de coiffure au chef-lieu est fermé. Tout est mis en œuvre de la part d'Anita VILLALBA et de la mairie pour qu'il puisse rouvrir ses portes dans les semaines à venir.



LE MOUSIQUE TIGRE

LES BONS GESTES À ADOPTER

La meilleure façon de lutter contre le moustique tigre est de supprimer les lieux de ponte pour empêcher qu'il ne s'implante.



PARKING CAVE



Le parking à l'arrière de la cave coopérative est privé.

Il appartient à la coopérative qui tolère le stationnement des véhicules des habitants du secteur. Cependant, ce parking contribue également à l'activité commerciale du caveau pour l'accueil de groupes notamment. Il est important de ne pas gêner l'activité du fait de véhicules sur le parking.

BROYEUR



Les prochaines mises à disposition :

- du 02 au 15 novembre 2023
- du 25 janvier au 07 février 2024
- du 21 mars au 03 avril 2024
- du 15 au 28 mai 2024

Réservation en mairie.

